

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°6

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES THEMATIQUES PERMANENTES

L'an deux mille vingt six, le dix huit mai, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 11 mai 2026 s'est réuni, Espace Culturel Saint-Exupéry - 32 Rue de la Station - 95 130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Xavier HAQUIN, Nicolas PONCHEL, Marie-José BEAULANDE, Miloud GOUAL, Loïc VIDAL, Eric BOSC, Françoise NORDMANN, Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN, Régis PAIN, Philippe AUDEBERT, Martine BERNARD, Claire LE BERRE, Philippe BARAT, Angélique MEZIERE, Gilles GASSENBACH, Gilbert AH-YU, Nicolas FLAMENT, Quentin DUFOUR, Marine CARPENTIER, Marie-Christine CAVECCHI, Martine CHARBONNIER, Françoise GONZALEZ, Paul BOUSSAC, Marie-Pierre JEZEQUEL, Dominique CARRÉ, Véronique KERGUIDUFF, Patricia RODRIGUEZ, Daniel PORTIER, Nadine PORCHEZ, Patrick PLANCHE, Catherine ROUSSEAU, Fazila DEHAS, Philippe VONMEURS, Dominique ASARO, Christine MATTEI, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Lionel MÉNARD, Didier JOBERT, Patrick BOULLÉ, Nathalie DERVEAUX, Anne JACSQUESON, Stéphane LARTIGUE, Karine LACOUTURE, Carole BERGER-JACOB, Mohamed BANNOU, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Stéphane AUBOIN, Cécile RILHAC, Arnaud LARMURIER, Séverine GOMES, Xavier DUBOURG, Sandra BILLET, Cyril JOLY, Céline VELON-COMBY, Julia MANA, Mathilde MISSLIN, Tiphaine GALTAYRIE, Laurianne PICHON, Audrey MONTEL, Asetou APARICIO-TRAORÉ, Yasmina SAÏDI, Gaëlle KÖKÇIKARAN, Jennifer EL OUARTANI, David GOSSET, Sophie BRUCIAFERI, Philippe VALLAT, Anissa BOUGEANT, Marlène MATHIOT, Baptiste LAMARCA, Maxime BRIGHI, Sohane ZADIGUE-BAPTISTE

Étaient absents excusés et représentés :

Florence PORTELLI par Xavier MELKI
Christian JEUDY par Marie-José BEAULANDE
François LAMARCHE par Nicolas FLAMENT
Zouina MENNAD par Sophie SAND
Carole FAIDHERBE par Laetitia BOISSEAU-STAL
Manuela MELO par Yannick BOËDEC
Thomas COTTINET par Karine LACOUTURE
Etienne RAVIER par Xavier HAQUIN
Marie-Ange LEMOINE par Audrey MONTEL

Étaient absents excusés :

Claude CAUËT, Samir LASSOUED

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h03

N°D_2026_050

Secrétaire de Séance : Maxime BRIGHI,

Nombre de membres en exercice : 87
Nombre de présents : 76
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votant : 85

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, et L.5211-40-1,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,

Vu la délibération N° D_2026_027 du conseil communautaire du 16 avril 2026 portant installation du conseil communautaire,

Vu la délibération N° D_2026_028 du conseil communautaire du 16 avril 2026 portant élection du Président du conseil communautaire,

Vu la délibération N° D_2026_029 du conseil communautaire du 16 avril 2026 fixant le nombre de Vice-Présidents et des conseillers communautaires membres du bureau communautaire,

Vu la délibération N° D_2026_030 du conseil communautaire du 16 avril 2026 portant élection des vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire,

Vu la délibération N°D_2026_49 du conseil communautaire du 18 mai 2026 portant création et composition des commissions communautaires thématiques permanentes,

Vu le règlement intérieur des instances communautaires de la CA Val Parisis,

Considérant que la création et la composition des commissions communautaires thématiques permanentes, en charge de préparer les dossiers soumis au bureau et au conseil communautaires, sont soumises à l'approbation du conseil communautaire qui procède ensuite à l'élection des membres,

Considérant que les délégués titulaires et les délégués suppléants sont désignés parmi les conseillers communautaires ou parmi les conseillers municipaux sur proposition du maire de la commune dont ils relèvent,

Considérant que chaque conseiller, communautaire ou municipal, aura la faculté d'assister, en qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission après avoir obtenu l'accord du Président de la commission, cinq jours au moins avant la commission,

Considérant la création de cinq commissions communautaires thématiques permanentes dont il convient de procéder à la désignation des représentants,

Considérant que les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants pour chacune des cinq commissions communautaires thématiques permanentes,

Considérant que le conseil communautaire a souhaité à l'unanimité procéder au scrutin public,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE**,

DÉSIGNE, les membres suivants qui seront appelés à siéger au sein des commissions thématiques permanentes de la CA Val Parisis :

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2026_050

COMMISSION RESSOURCES (Finances, RH, communication, compétences/ mutualisation/affaires juridiques, Système d'information, Intelligence Artificielle)		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BEAUCHAMP	Nicolas MANAC'H	Françoise NORDMANN
BESSANCOURT	Élisabeth DE CASTRO	Émilie PELAPRAT
CORMEILLES-EN-PARISIS	Mahmoud KECHEROUD	Gilbert AH-YU
	Maxime BRIGHI	
EAUBONNE	Dominique NOIRÉ	Christian JEUDY
	Quentin DUFOUR	
ERMONT	Étienne RAVIER	Didier JOBERT
	Jean-Marc FRANÇOIS	
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Patrick BOULLÉ	Claire LE BERRE
	Françoise GONZALEZ	
FREPILLON	Martine BERNARD	Patrice MACQUIGNEAU
HERBLAY-SUR-SEINE	Philippe BARAT	Philippe LEVEQUE
	Michael BAUMGARTNER	
LA FRETTE-SUR-SEINE	Grégory BENOIT	Philippe AUDEBERT
LE PLESSIS-BOUCHARD	Tiphaine GALTAYRIE	Maxime TOULY
MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES	Bastien REDDING	Mustafa HECIMOVIC
	Stéphane LARTIGUE	
PIERRELAYE	Sandrine VIBOUD	Fabrice BERLEMONT
SAINT-LEU-LA-FORET	Rémy JEANNIN	Laurent GRACIAS
SANNOIS	François LAMARCHE	Nicolas FLAMENT
	Audrey MONTEL	
TAVERNY	Corinne KIEFFER	Paul BOUSSAC
	Vannina PREVOT	

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2026_050

COMMISSION SÉCURITÉ (PMM et vidéoprotection)		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BEAUCHAMP	David HUMBERT	Françoise NORDMANN
BESSANCOURT	Émilie PELAPRAT	Florian LACEP
CORMEILLES-EN-PARISIS	Sophie SAND	Paul NATOLI
	Arnaud LARMURIER	
EAUBONNE	Marie-José BEAULANDE	Marie-Hélène MAREUX
	Marie QUEVA	
ERMONT	Angélique MÉZIÈRE	Gilles LAROZE
	Didier JOBERT	
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Xavier DUBOURG	Patrick BOULLÉ
	Gaëlle KÖKÇIKARAN	
FREPILLON	Christian LAMBERT	Florian BACKES
HERBLAY-SUR-SEINE	David GOSSET	Gérard PIPAT
	Mohamed EL BAGHDADI	
LA FRETTE-SUR-SEINE	Olivier MOULIN	Philippe AUDEBERT
LE PLESSIS-BOUCHARD	Sébastien RAIMBAUT	Maxime TOULY
MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES	Dalila KHORBI	Miloud GOUAL
	Landry PERQUIS	
PIERRELAYE	Valéry BOCZ	Fabrice BERLEMONT
SAINT-LEU-LA-FORET	Anne-Sophie JACQUESON	Jean-Paul LE GLOU
SANNOIS	François LAMARCHE	Nicolas FLAMENT
	Audrey MONTEL	
TAVERNY	François CLEMENT	Florence PORTELLI
	Baptiste LAMARCA	

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2026_050

COMMISSION COHÉSION SOCIALE (Culture, sport, santé, cohésion sociale (politique de la ville, habitat..) gens du voyage)		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BEAUCHAMP	Patrick PLANCHE	Marie-Madeleine MAILLARD
BESSANCOURT	Julia MOURGUES	Pascaline VERGER
CORMEILLES-EN-PARISIS	Patricia RODRIGUEZ	Sophie SAND
	Zouina MENNAD	
EAUBONNE	Sylvie DAUNESSE	Julia MANA
	Martine CHARBONNIER	
ERMONT	Angélique MÉZIÈRE	Fazila DEHAS
	Assetou APARICIO-TRAORE	
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Stéphane AUBOIN	Gaëlle KÖKÇIKARAN
	Sabrina FORTUNATO	
FREPILLON	Christelle FERRE	Cécile PALLATIN
HERBLAY-SUR-SEINE	Philippe VONMEURS	Dominique ROUSSEL
	Samira BELMOKHTAR	
LA FRETTE-SUR-SEINE	Steve IDJAKIREN	Patricia LESAGE
LE PLESSIS-BOUCHARD	Gabrielle JEAN-ALPHONSE	Maxime TOULY
MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES	Samir AMAOUCHE	Irina CARMINE
	Adélaïde HAMITI	
PIERRELAYE	Mathilde MISSLIN	Prisca AUGUSTIN
SAINT-LEU-LA-FORET	Céline VELON-COMBY	Sandrine TESCARI
SANNOIS	François LAMARCHE	Yasmina SAIDI
	Marie-Ange LEMOINE	
TAVERNY	Taws ZIAMNI	Laetitia BOISSEAU-STAL
	François CLEMENT	

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2026_050

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE (Espaces publics, Eau et assainissement ; transition écologique, patrimoine et énergie ; éclairage public ; réseaux de chaleur ; déchets ; massifs et forêts ; pôles gares)		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BEAUCHAMP	Pascal SEIGNE	Alain PERRIN
BESSANCOURT	Valentin GLACIAL	Mamadou MEÏTÉ
CORMEILLES-EN-PARISIS	Gilbert AH-YU	Tarek DOUKKANI
	Elizabeth LACROIX	
EAUBONNE	Delphine BOY	Quentin DUFOUR
	Marie-Hélène MAREUX	
ERMONT	Étienne RAVIER	Gilles LAROZE
	Franck DELBOSC	
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Mohamed BANNOU	Xavier DUBOURG
	Dominique ASARO	
FREPILLON	Pascal DERCHE	Philippe JAUSET
HERBLAY-SUR-SEINE	Philippe BARAT	Cécile RILHAC
	Xavier DAUDE	
LA FRETTE-SUR-SEINE	Philippe BUIRON	Roxane AVELOT
LE PLESSIS-BOUCHARD	Audrey EVRARD	Étienne GUERLIN
MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES	Casimir PIERROT	Nassira BENOUARI
	Hafid IABASSEN	
PIERRELAYE	Pascal SICRE	Patrick MURCIA
SAINTE-LEU-LA-FORET	Dominique CARRE	Sandra BILLET
SANNOIS	Nicolas FLAMENT	Audrey MONTEL
	François LAMARCHE	
TAVERNY	Florian CARRE	Céline DA SILVA
	Carole FAIDHERBE	

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (Aménagement du territoire ; développement économique ; transports et mobilités ; La Seine et tourisme)		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BEAUCHAMP	Véronique KERGUIDUFF	Pascal SEIGNE
BESSANCOURT	Valentin GLACIAL	Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN
CORMEILLES-EN-PARISIS	Sophie BRUCIAFERI	Zouina MENNAD

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai
- Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2026_050

	Patricia RODRIGUEZ	
EAUBONNE	Marie QUEVA	Sylviane GARNIER
	Régis GRIMONPONT	
ERMONT	Étienne RAVIER	Gabriela SANTA-CRUZ
	Hervé HORNE	
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Claire LE BERRE	Mohamed BANNOU
	Marie-Christine CAVECCHI	
FREPILLON	Martine BERNARD	Cyrielle RIFFET
HERBLAY-SUR-SEINE	Séverine GOMES	Nadine PORCHEZ
	Christian CHAPELLON	
LA FRETTE-SUR-SEINE	Bernard BOUTIN	Philippe BUIRON
LE PLESSIS-BOUCHARD	Luigi NOCERA	Etienne GUERLIN
MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES	Mustafa HECIMOVIC	Jennifer EL OUARDANI
	Gérald BOUTEILLE	
PIERRELAYE	Fabrice TEXEIRA	Pascal SICRE
SAINT-LEU-LA-FORET	Laurent GRACIAS	François CAGNON
SANNOIS	Nicolas FLAMENT	Audrey MONTEL
	François LAMARCHE	
TAVERNY	Gilles GASSENBACH	Ranjee MUDHOO
	Carole FAIDHERBE	

Fait et délibéré ce jour à Franconville-la-Garenne.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»